

L'ambroisie, une plante invasive responsable d'allergies

mes

L'ambroisie est une plante sauvage provenant d'Amérique du Nord, qui connaît depuis quelques années un développement spectaculaire dans de nombreux départements en France. **Cette espèce invasive** menace les écosystèmes, et **son pollen est responsable d'allergies** : la guerre contre l'ambroisie est déclarée !

Une plante venue d'Amérique du Nord



(voir photos sur internet à partir de « ambroisie allergies »)

L'ambroisie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* (famille des Composées ou Asteracées), est une **plante annuelle** originaire du continent nord-américain.

Elle aurait été introduite en France (dans la région Rhône-Alpes) en 1863, sans doute à cause de graines présentes dans un lot de semences fourragères provenant d'Amérique du Nord.

Au cours de la Première Guerre mondiale, l'importation de fourrage pour les chevaux de l'armée américaine aurait permis à l'ambroisie de gagner encore du terrain un peu partout en France.

D'abord discrète, l'ambroisie a commencé à se montrer envahissante au cours des années 50, à la faveur des grands travaux de réaménagement du territoire.

Depuis quelques années, elle représente un véritable fléau dans plusieurs régions, notamment en région Rhône-Alpes, épicentre du phénomène.

La reconnaître

L'ambroisie se rencontre **aussi bien en ville qu'à la campagne**, dans les *champs et les pâtures, sur les chantiers, les terrains vagues, les friches et les jachères*, mais *aussi le long des cours d'eau, des chemins, des axes routiers, des voies ferrées, au bord des parcelles cultivées...*

Elle est **facilement reconnaissable** à son port buissonnant (elle peut atteindre plus d'un mètre de hauteur), à ses tiges velues, à ses feuilles minces, vert clair, très découpées, et, en période de floraison, à ses épis longs et fins, portants de petites fleurs de couleur jaune-vert.

Dispersion des graines : l'activité humaine en cause

Ses graines ne sont transportées **ni par le vent, ni par les animaux**.

La plante gagne du terrain **grâce à l'eau**, qui favorise sa dissémination en entraînant les graines, et **surtout grâce à l'homme** : les graines se mêlent à la terre, laquelle, en adhérant aux pneus des véhicules (voitures, camions, véhicules de chantier, tracteurs...), favorise leur dispersion. Le transport de terre végétale ou de gravier *pour les besoins des chantiers* est aussi un vecteur privilégié pour cette plante. Enfin, lorsque des plants d'ambroisie se développent *parmi les cultures*, les graines peuvent se trouver *mêlées aux semences agricoles*, notamment celles de tournesol, ou aux fourrages distribués au bétail dans les prés.

Quant à la présence d'ambroisie **dans les jardins**, elle peut s'expliquer par l'utilisation de graines pour [oïseaux](#), en hiver, qui renferment généralement du tournesol... et éventuellement, de l'ambroisie.

L'ambroisie a été **signalée dans presque toutes les régions de France** (voir cartes).

La Charente est concernée ; le préfet de Charente a pris un arrêté pour organiser sa destruction et pour la mise en place d'un dispositif de lutte opérationnel intégré au Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3).

Août et septembre : la pleine saison pour les allergies au pollen d'ambroisie



La floraison commence vers mi-août, avec un pic d'intensité en septembre, et peut se prolonger jusqu'au mois d'octobre.

Le pollen de l'ambroisie, disséminé dans l'air à cette période, est très allergène : on considère qu'en France, 6 à 12% de la population y est allergique (en 2010) ; 5 grains de pollens par mètre cube d'air suffisent à provoquer des allergies.

Les symptômes sont équivalents au rhume des foins :), écoulement nasal et éternuement (toux sèche), conjonctivite, sinusite, trachéite, parfois urticaire et eczéma, et, dans les cas les plus graves, crises d'asthme. *Les personnes âgées, les enfants et les asthmatiques sont particulièrement vulnérables* face à l'ambroisie. Elle est **qualifiée de "polluant biologique" par les médecins, tant ses impacts sur la santé sont importants (un nouveau terme est apparu dans le vocabulaire médical : on parle désormais de pollinose).**

Outre ce problème de santé publique, qui a un coût pour la collectivité (estimé à 9 millions d'euros par an en Rhône-Alpes : consultations, arrêts maladie...), cette plante s'avère également nuisible pour les agriculteurs, en raison de sa propension à envahir les cultures.

Le changement climatique pourrait doubler le nombre d'Européens souffrant d'allergies aux pollens d'ambroisie d'ici à 2050 et le porter à 77 millions contre 33 millions aujourd'hui.

Une plante invasive très résistante

Comme toutes les [plantes invasives](#), l'ambroisie est **une menace pour la biodiversité** : n'ayant pas de prédateurs ni de parasites dans les nouveaux milieux qu'elle colonise, elle occupe l'espace et nuit au développement des plantes indigènes, perturbant ainsi les écosystèmes.

Elle est **également très résistante** : elle pousse sur des sols nus et pauvres et n'a pas besoin de beaucoup d'eau.

L'ambroisie a en outre un **fort pouvoir colonisateur**, un seul pied pouvant produire jusqu'à 60.000 graines, qui peuvent conserver leur pouvoir de germination pendant près de 40 ans.

Se débarrasser de l'ambroisie n'est pas une mince affaire : en plus de la longévité de ses graines, la plante a une fâcheuse tendance à repousser après un fauchage, mais aussi après un désherbage thermique ou chimique. Le moyen le plus efficace est encore, **pour le moment, l'arrachage... à la main**. Cette opération doit intervenir **avant la floraison**, de façon à enrayer la dispersion du pollen allergisant et, du même coup, empêcher la plante de donner des graines.

La guerre contre l'ambroisie est déclarée dans plusieurs départements français =>
En CHARENTE le préfet vient de reprendre un arrêté pour organiser sa destruction et mettre en place un dispositif de lutte opérationnel intégré au Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3)



En Amérique du Nord, l'ambroisie fait depuis longtemps l'objet de campagnes de lutte intensive. En France, la guerre est également déclarée ! La réglementation ne prévoit rien au niveau national, mais les régions, les départements et les communes peuvent décider de mettre en place des mesures de lutte contre l'ambroisie. **C'est déjà le cas de certains départements, où des arrêtés préfectoraux rendent purement et simplement obligatoire la destruction de l'ambroisie.**

Les municipalités, les agriculteurs, mais aussi les particuliers et, d'une manière générale, tous les propriétaires et locataires de terrains, sont tenus d'éliminer les plants d'ambroisie qui viendraient à se développer chez eux. Si vous avez de l'ambroisie dans votre jardin, la mairie de votre commune est même habilitée à procéder à la destruction des plantes et à vous envoyer la facture...

Plantes pouvant être confondues avec l'ambroisie

Ne confondez pas l'ambroisie avec d'autres plantes dont la morphologie est similaire, et qui n'ont aucune raison de faire l'objet d'un arrachage systématique : [anthémis des champs](#), [armoise commune](#), [armoise annuelle](#), [chénopode](#)...

La ressemblance avec l'armoise est particulièrement trompeuse, mais un coup d'oeil à la face inférieure des feuilles vous permettra de les distinguer. Les feuilles d'ambroisie sont de la même couleur sur les deux faces, tandis que les feuilles d'armoise sont vertes sur la face supérieure, et blanchâtres sur la face inférieure.

Sources :

Article du 4 août 2010 de Clémentine Desfemmes

Lettre aggro rel à formation élus ST des communes du 13.04.18 par la FREDON

Consulter le site www.ambroisie.info pour connaître le risque allergique dans votre région